

**COMITE SYNDICAL**

**DU 7 MARS 2018**

Le 7 mars 2018 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 28 février 2018 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	23
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6667 voix présents ou représentés :	7 587,86 voix

**PRESENTS**

**Titulaires**

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET, Michel OCTRU, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Jérôme BARBIERI, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Martial SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Francis GIMBERT (à partir de 18 h 15), Pierre BEGUERY, Mme Laurence THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**Suppléants :**

Mmes et MM. Raphaël MOCELLIN, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

Mme Christine GARNIER, (Grenoble-Alpes Métropole),  
Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole),  
M. François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est),  
M. Jean-Christian PIOLAT, (Bièvre Isère Communauté),  
Mme Marie-Claire TERRIER, (Communauté de Communes du Trièves),  
M. Christophe DRURE, (Communauté de Communes du Trièves),  
M. André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

Mmes et MM. Catherine CHABERT, (DDT 38), Jean-François INARD, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Georges DÉRU, (Payeur Départemental), Benoît PARENT, Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Philippe AUGER, Olivier ALEXANDRE, Karine PONCET-MOISE, Amandine DECERIER, Cécile BENECH, Marie ARDIET, (Etablissement Public du SCoT).

**PERSONNES EXCUSÉES**

Mme et MM. Christine GARNIER, Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole), Roger VALTAT, François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, Martial SIMONDANT, Jean-Christian PIOLAT (Bièvre Isère Communauté), Marie-Claire TERRIER, Christophe DRURE, (Communauté de Communes du Trièves), André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

**OBJET : COMPTE-RENDU**

**Yannik OLLIVIER** introduit la séance en rappelant les différents points inscrits à l'ordre du jour.

- **Echéancier 2018 / Nouveau tableau de répartition des participants, sièges et voix**

Etablissement public du SCOT de la Grande Région de Grenoble - Répartition voix, sièges, taux de participation

EPSCOT / VOIX, SIEGES ET PARTICIPATIONS	POPULATION	SUPERFICIE HA 10/07/05	Taux de	VOIX 2018	SIEGES 2018 1+1 par tranche 5%	VOIX PAR DELEGUE
	INSEE FICHE DGF 2017		Participations 2018	2018		
			%POP	%POP+SUP		
GRENOBLE ALPES METROPOLE	451752	54100	56,38%	4225,05	10	422,51
C.A. DU PAYS VOIRONNAIS	95268	37785	11,89%	1111,31	4	277,83
C.C. LE GRESIVAUDAN	103890	67674	12,97%	1432,96	4	358,24
CC BIEVRE EST	22171	15400	2,77%	313,81	2	156,90
C.C. BIEVRE ISERE	72650	73200	9,07%	1218,19	4	304,55
C.C. SUD GRESIVAUDAN	45350	64873	5,66%	920,62	3	306,87
CC LE TRIEVES	10187	63200	1,27%	612,95	3	204,32
TOTAL	801268	396000	100%	10000,00	30	

Total superficie + population

1 197 268

- **Délibération : Approbation du budget primitif 2018 et annexes + présentation du BP 2018 + Rapport d'activités 2017 AURG (suivi et mise en œuvre du SCoT)**

**Karine PONCET MOISE** précise que la note jointe au dossier fait état des orientations budgétaires qui ont été débattues lors du Comité syndical du 10 janvier 2018.

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes selon le montant suivant :

- Investissement : 47 792 euros

- Fonctionnement : 864 199 euros

Une synthèse du budget primitif 2018 est présentée en annexe 1 de la délibération. L'annexe 2 récapitule la contribution respective de chaque collectivité et l'annexe 3 permet de présenter les biens faisant l'objet d'un amortissement.

**Philippe AUGER** évoque ensuite des éléments du Rapport d'activité 2017 de l'EP SCoT. A la veille des travaux de l'évaluation du SCoT, il a été proposé de revenir sur l'accompagnement des travaux d'élaboration de PLU par l'EP SCoT, durant les 6 années passées. En l'état actuel de la mise en œuvre du SCoT, ses orientations et objectifs s'appliquent prioritairement à travers « l'effet de droit » du document, c'est-à-dire leur traduction dans les documents d'urbanisme et de programmation de rang inférieur. Par conséquent, avoir une connaissance de l'état des documents d'urbanisme aujourd'hui, permet d'appréhender le niveau d'avancement de l'application du SCoT.

Dans le Rapport d'activité 2017, le chapitre 5 présente 3 cartes. Les deux premières indiquent l'état d'avancement de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT, en janvier 2018 : il apparaît que seul le tiers des communes de la GReG s'est mis en compatibilité, depuis 2013. Mais à moyen terme, la 3ème carte montre que près de 88% des communes seront dotées d'un document d'urbanisme compatible avec le SCoT, notamment à l'issue des procédures de PLUi et PLU en cours.

Ces cartes conduisent à relativiser en partie les résultats que le bilan de l'application du SCoT mettra en évidence. Toutefois, une conclusion hâtive consisterait à penser que l'évaluation arrive trop tôt. En effet, d'une part, l'évolution significative des documents d'urbanisme à moyen terme peut être considérée comme une résultante du SCoT : l'élaboration des PLUi a

semble-t-il profité de débats déjà tranchés par le SCoT. D'autre part, certaines politiques sectorielles développées par les EPCI, en compatibilité avec le SCoT, ne se traduisent pas directement dans les PLU et peuvent être d'ores et déjà considérées comme des moyens de mise en œuvre du SCoT.

Enfin, l'application du SCoT ne doit pas être considérée seulement comme résultante d'un effet de droit, à travers la notion de compatibilité des documents d'urbanisme. L'un des enjeux de l'évaluation sera aussi de porter sur les moyens et les outils que l'on peut collectivement mobiliser pour mettre en mouvement les territoires vers la transition et atteindre les objectifs fixés dans le SCoT.

**Philippe AUGER** explique ensuite que la note jointe au dossier présente également les perspectives d'actions des Commissions pour l'année 2018 :

- Commission transition environnementale et eau : adaptation au changement climatique et ressource en eau, gestion intégrée des eaux pluviales, échanges entre territoires sur la mise en place de la GEMAPI, actions en matière de transition, accompagnement de la démarche d'évaluation du SCoT.
- Commission Economie : poursuite des travaux sur les modalités d'application liées aux questions de foncier économique disponible, poursuite des travaux sur la logistique à l'échelle de la Grande Région de Grenoble (Commission mixte Economie-Déplacements), accompagnement de l'évaluation du SCoT.
- Commission Déplacements : poursuite de la démarche covoiturage et parkings-relais notamment en présentant les actions et travaux en cours dans les territoires, poursuite des travaux sur la logistique à l'échelle de la Grande Région de Grenoble (Commission mixte Economie-Déplacements), accompagnement de l'évaluation du SCoT.
- Commission Evaluation : accompagnement de l'évaluation du SCoT
- Commission Urbanisme-Habitat : accompagnement de l'évaluation du SCoT
- Commission Commerces : accompagnement de l'évaluation du SCoT, participation aux travaux 2018 de la fédération nationale des SCoT (textes législatifs, journées nationales des SCoT).

**Yannik OLLIVIER** donne la parole à **Benoit PARENT** et **Murielle PEZET-KUHN** qui expliquent que l'Agence d'urbanisme accompagne l'EP SCoT sur cinq grands chantiers :

- l'évaluation du SCoT, notamment la partie bilan technique
- l'alimentation des Comités et Bureaux syndicaux et des Groupe Contact DDT-EP SCoT
- la finalisation du dossier de modification n°1 du SCoT : intégration des remarques du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique
- la mise en compatibilité du SCoT avec le SDAGE
- la poursuite des travaux des Commissions

**Yannik OLLIVIER** donne ensuite la parole à **Karine PONCET-MOISE** qui présente les éléments comptables du budget primitif. Elle explique également qu'une erreur a été commise concernant la participation demandée à Bièvre Isère Communauté, mais cela sera rectifié et fera l'objet d'une nouvelle délibération en DM.

Dans la poursuite des débats du dernier Comité syndical, **Jérôme DUTRONCY** indique qu'il s'abstiendra de voter ce budget qui ne permet pas le maintien des moyens financiers de la Communauté de l'Eau, désormais service intégré à l'Etablissement Public du SCoT.

Le budget est adopté avec une abstention.

- **Modification n°1 du SCoT : enquête publique**

**Philippe AUGER** indique que l'enquête publique est en cours entre le 23 février et le 26 mars 2018 et que Madame BACUVIER en est le commissaire enquêteur. Les publications dans la presse ainsi que les affichages dans les communes et EPCI concernés ont été effectuées. L'ensemble du dossier est disponible sur le site internet de l'EP SCoT. Les avis des PPA seront versés au dossier d'enquête publique au fur et à mesure de leur réception.

**Philippe AUGER** ajoute que dans ce cadre, les documents « L'Essentiel du projet de SCoT », accompagné de « L'Essentiel des cartes du SCoT » ont été mis à jour pour intégrer les récentes évolutions de périmètre, et sont disponibles sur le site internet de l'EP SCoT.

- **Evaluation du SCoT : attendus, déroulement, expertises, association**

**Yannik OLLIVIER** explique que le SCoT entre en évaluation cette année. L'objectif est de parvenir à une évaluation qui mette en lumière les perspectives d'avenir, au delà du bilan technique de mise en œuvre. Pour ce faire, l'EP SCoT mobilise l'Agence d'urbanisme pour son expertise technique et fait appel à **Martin VANIER** en tant que personnalité qualifiée et **Alain FAURE** du laboratoire PACTE CNRS, pour animer les séminaires thématiques et favoriser l'émergence d'un débat.

Il ajoute que plusieurs séminaires thématiques sont programmés :

- Jeudi 24 mai 2018 – Foncier /logement
- Jeudi 5 juillet 2018 – Equilibre des territoires / commerces
- Jeudi 27 septembre 2018 – Cadre de vie
- Jeudi 8 novembre 2018 - Attractivité
- Jeudi 13 décembre 2018 – Bilan / délibération

Il aborde ensuite la question de la configuration de ces séminaires : faut-il ouvrir ces séminaires aux différentes personnes publiques associées telles que l'Etat, la Région, le Département, et aux acteurs du territoire comme les chambres consulaires et la société civile ?

**Yannik OLLIVIER** indique que cette question a été évoquée lors de la préparation de ce Comité syndical. **Martin VANIER** a suggéré que ces séminaires ne soient ouverts qu'aux élus du Comité syndical. Il estime que cette configuration est plus favorable aux débats.

**Michel OCTRU** partage le point de vue de **Martin VANIER**. Il estime que les débats seront plus libres.

**Jean-Paul BRET** juge d'abord difficile de mobiliser les élus des pôles principaux et villes-centre du SCoT sur cinq séances. Il est cependant indispensable qu'ils soient présents, à minima, à la synthèse du 13 décembre.

**Laurent THOVISTE** rejoint les propos de **Jean-Paul BRET** et considère que les débats doivent avoir lieu avec toutes les parties prenantes. Il rappelle que l'un des objectifs du bilan de l'application du SCoT est d'identifier les points de blocage, il faut donc convier au débat les élus « non convaincus ».

**Laurence THERY** propose d'organiser les quatre séminaires en configuration restreinte, et d'ouvrir la séance de synthèse du 13 décembre aux élus des pôles principaux et villes-centre du SCoT et aux représentants institutionnels.

Le président est favorable à cette proposition.

**Jérôme DUTRONCY** partage cette proposition mais ajoute que l'évaluation doit permettre de re-débattre collectivement sur le sens du SCoT et de veiller à l'articulation entre le projet politique porté à l'échelle de la Grande Région de Grenoble et les projets portés localement par les territoires.

Il est également proposé d'organiser ces quatre séminaires dans un même lieu.

**Yannik OLLIVIER** donne la parole à **Murielle PEZET-KUHN** qui précise la feuille de route. Elle explique que suite à une réunion avec Martin VANIER et Alain FAURE, il a été proposé de réaliser un bilan du SCoT, à la fois sur son contenu et mais également sur ses outils de mise en œuvre.

Elle rappelle que les thèmes à aborder sont :

- transports et déplacements
- environnement
- maîtrise de la consommation d'espaces
- implantation commerciale
- logements / habitat
- économie et emplois

Il est proposé de procéder de la manière suivante :

1 / Un rapport technique quantitatif et qualitatif produit par l'Agence d'urbanisme.

Dans cette perspective, des enquêtes sont en cours auprès :

- Des communes qui sont en train d'élaborer/ réviser ou qui ont déjà révisé leur document d'urbanisme pour se mettre en comptabilité avec le SCoT
- Des EPCI qui sont en train d'élaborer/ réviser ou qui ont déjà révisé leur document de programmation ou politique sectorielle pour se mettre en comptabilité avec le SCoT

Cette enquête permet d'avoir une vision globale sur une sélection resserrée de questions.

Elle sera complétée par des analyses statistiques, des groupes de travail et des entretiens avec les acteurs. Une restitution sera faite lors de chaque séminaire de manière thématique.

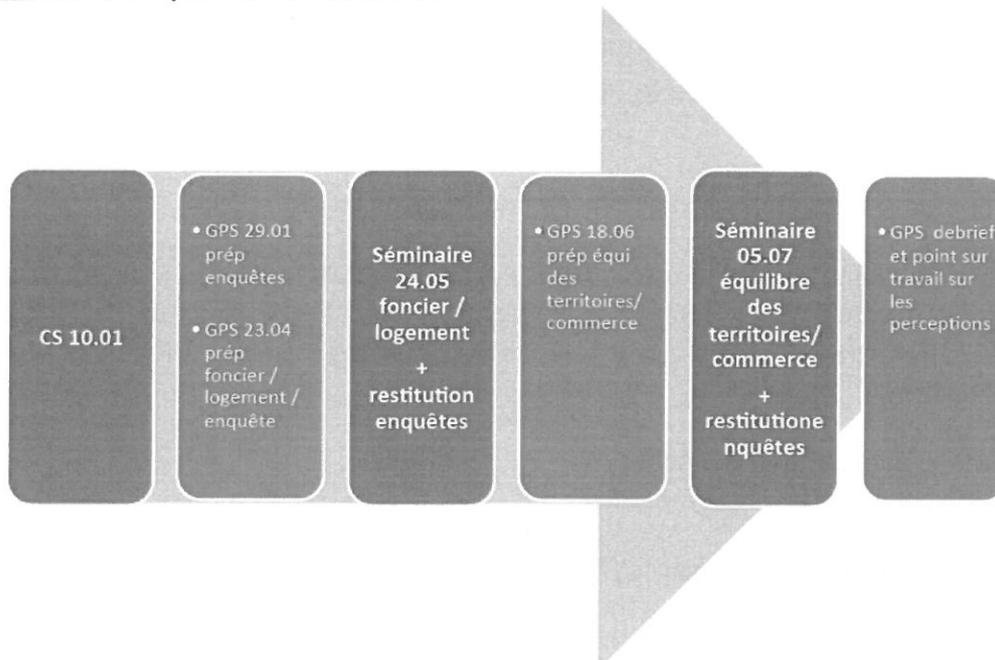
2/ Quatre séminaires thématiques animés par Martin VANIER et Alain FAURE et organisés chacun en deux temps :

- > Mesurer le niveau d'imputabilité du SCoT selon la thématique (restitution des éléments chiffrés produits par l'Agence d'urbanisme)
- > Débat autour des questions stratégiques et des dispositifs de mise en œuvre
- > Débat sur l'outil SCoT, son mode de gouvernance, ses perspectives

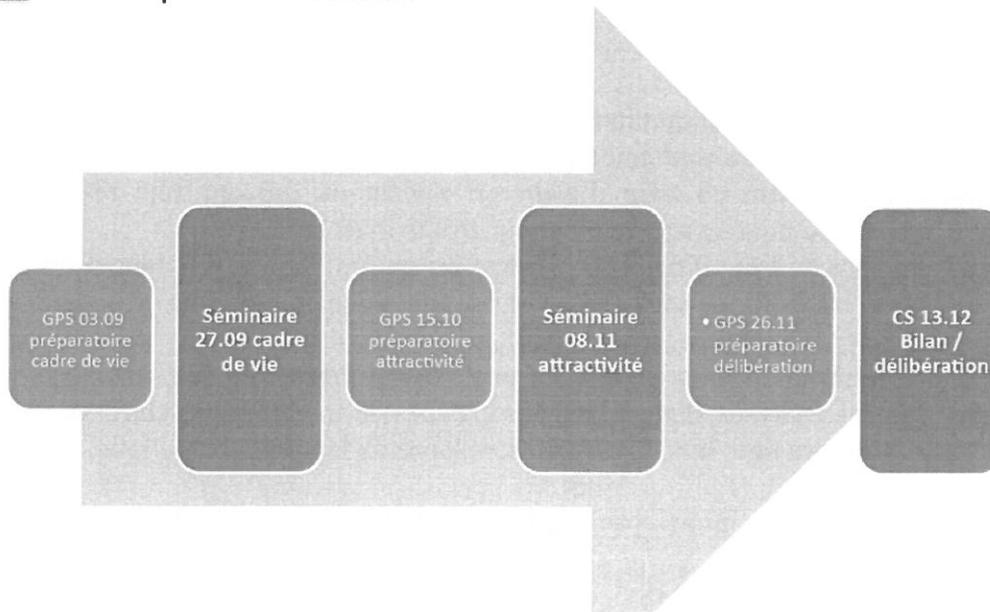
3/ Un rapport produit par Pierre Merle assistant d'études sur la base d'entretiens réalisés avec les acteurs du territoire.

**Murielle PEZET-KUHN** revient ensuite sur le rôle attendu du Groupe Projet SCoT (GPS), composés des référents SCoT des territoires. Une séance est programmée avant chaque séminaire thématique, comme indiqué en vert dans le calendrier ci-dessous.

## ■ Calendrier prévu au 1<sup>er</sup> semestre



## ■ Calendrier prévu au 2<sup>nd</sup> semestre



Les référents SCoT du Groupe Projet SCoT ont pour mission de contribuer au dispositif du bilan SCoT (avis sur la méthodologie d'évaluation, sur l'analyse des résultats et sur les modalités de restitution, assurer l'articulation avec les techniciens chargés des politiques concernés par le bilan, organiser des contributions écrites, se positionner en tant qu'interface avec les communes, mobiliser les élus, préparer les positions politiques... ).

Les conditions de réussite de cette démarche tiennent dans l'assiduité des référents SCoT, de la représentation des EPCI, notamment de la Métropole, dans la participation active aux débats.

**Murielle PEZET-KUHN** aborde enfin la question du périmètre d'analyse. Il est proposé d'analyser les éléments relatifs à la CC du Territoire de Beaurepaire, désormais sortie du périmètre mais qui a appliqué le SCoT pendant 6 ans. Il est par ailleurs suggéré d'établir un « Etat 0 » pour les communes nouvellement intégrées au SCoT, à savoir le secteur Saint-Jeannais et les balcons sud de chartreuse.

**Laurent THOVISTE** revient sur le séminaire qui portera sur l'attractivité. Il demande si des éléments qui ne relèvent pas de la statistique, mais qui ont été étudiés par les territoires comme la métropole, pourront être pris en compte.

**Murielle PEZET-KUHN** répond que ces études portées notamment par la métropole sont intéressantes et qu'elles pourront tout à fait être prises en compte.

**Jean-Paul BRET** rappelle qu'il s'agit d'une évaluation et non d'une révision, même si cela pourra être envisagé, au regard du bilan.

Il ajoute qu'il serait intéressant d'associer en fin de parcours, les acteurs du territoire comme les chambres consulaires, les promoteurs et les bailleurs sociaux pour recueillir leurs avis.

**Francis GIMBERT** suggère de faire état de ce qui résulte de la norme produite par le SCoT et de ce qui est lié aux ambitions politiques locales. Il faut pouvoir mesurer l'impact de ces deux aspects pour ensuite évaluer si les règles mises en place dans le SCoT sont bien adaptées aux spécificités des territoires.

**Jean-Paul BRET** ajoute qu'il s'agit d'évaluer l'aménagement des territoires, qui peut résulter de l'application du SCoT mais pas seulement. Si on constate que les objectifs ne sont pas atteints, ce n'est peut-être pas à cause du SCoT mais plutôt parce qu'il n'a pas été appliqué.

- **Délibération : demande de financement Agence Française de Biodiversité (AFB)**

**Cécile BENECH** explique que la Commission transition environnementale et eau envisage de travailler sur trois axes dont celui de l'adaptation au changement climatique sur la ressource en eau. Dans ce cadre, il est demandé une participation financière à l'Agence Française de la Biodiversité (ex ONEMA) afin d'aider à l'organisation des travaux et des conférences prévus en 2018 concernant les thématiques GEMAPI et gestion des eaux pluviales.

- **Délibération : convention EP SCoT-CAUE eaux pluviales**

**Cécile BENECH** explique qu'un partenariat a été établi entre l'EP SCoT et le CAUE pour travailler sur la gestion intégrée des eaux pluviales.

- **Délibération : remboursement véhicule**

Il s'agit de rembourser **Philippe AUGER** du coût de location de la voiture de fonction.

- **Fédération nationale des SCoT : journées nationales, études commerces, évolutions législatives**

**Yannik OLLIVIER** explique que les élus peuvent se rendre à ces rencontres organisées les 14 et 15 juin à Amiens. Ces rencontres porteront sur la thématique du commerce.

**Philippe AUGER** ajoute que la Fédération nationale des SCoT attire l'attention de ses adhérents sur la loi ELAN et sur les ordonnances d'application qui vont être prises. Cette loi porte notamment sur la relance des politiques de logement et vise également à clarifier le rôle des SCoT et la notion de compatibilité. Un débat au niveau national est actuellement en cours sur le rôle et le positionnement du SCoT vis-à-vis des SRADDET et des PLUi.

Il ajoute qu'en matière d'implantation commerciale, un groupe de travail est en train d'étudier le rôle des CDAC.

Les prochaines ordonnances impliqueront probablement des évolutions sur le paysage institutionnel et réglementaire qui encadre les SCoT.

**Jean-Paul BRET** souhaiterait que soit réétudiée la manière dont sont définis les périmètres de SCoT.

**Michel OCTRU** souhaiterait avoir un document qui présente le SCoT de manière pédagogique.

**Yannik OLLIVIER** indique que « Le SCoT en 34 questions du SCoT » est un document qui avait été élaboré dans cette perspective.

**Daniel NIOT** et **Jean-Paul BRET** observent que le SCoT est un objet qui génère une image négative auprès de nombreuses communes.

**Jérôme DUTRONCY** indique que lors de l'élaboration du plan de sécurisation AEP, le Trièves avait été l'un des premiers territoires rencontrés. Une demi-journée de sensibilisation sur la gestion intégrée des eaux pluviales est d'ailleurs organisée de 23 avril prochain à Châtel en Trièves.

- **Rencontre avec la région ARA / réseau des SCoT et SRADDET**

**Jean-Paul BRET** revient sur la rencontre avec Brice Hortefeux, vice président de la Région autour du SRADDET, à Clermont-Ferrand. Il explique que cette démarche collective des SCoT de la Région complète la démarche du SCoT de la GReG qui a produit une contribution à la Région.

La Région n'a pas pour ambition de faire du SRADDET un outil de pilotage des politiques publiques, ni une contrainte particulière pour les territoires. La Région a indiqué que le réseau des SCoT de la fédération nationale au sein de la région Auvergne Rhône-Alpes, dont celui de la Grande Région de Grenoble, sera associé en amont à la rédaction du contenu de ce SRADDET.

Le président remercie les participants et clôt la séance en annonçant que le prochain Comité syndical se tiendra au mois de Juin à une date à arrêter, car la date initiale du 13 Juin coïncide avec les journées nationales des SCoT.